

GMB/LJW - 12.2.82.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

SECRETARIAT GENERAL A  
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

DECRET N° 82/865 /MAE-SGAE-DAAF du 22/09/82

portant promotion au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

F.P.

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le Statut Commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 20 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 82/864 /MAE-SGAE-DAAF du 22 SEPT. 1982 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1980, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture-Elevage-Génie Rural) dont les noms et prénoms suivent :

A/- INGENIEURS D'AGRICULTURE

Au 2° échelon

- MM.- AKOUROUNGA Albert pc du 14.11.80 Madingou
- BANDTABA Pierre pc du 09.06.80 B/Ville
- BOBILA Léon pc du 23.11.80 B/Ville
- DIMI-KANGA Paul pc du 28.03.80 Djambala
- ELOMBILA Jean-Claude pc du 28.03.80 B/Ville
- GAMPIKA-NIEMET pc du 22.03.80 B/Ville
- ILOKI Ignace pc du 18.11.80 B/Ville
- LOWALA-MOBEZA Emmanuel pc du 25.03.80 B/Ville
- MAKITA-MBAMA Albert pc du 05.10.80 B/Ville
- MAMBA Noël-Rinaud pc du 31.03.80 B/Ville
- MBAKA Georges pc du 06.04.80 B/Ville
- OKOUANGO Jean-Celien pc du 16.09.80 B/Ville
- MAVOUNGOU-TCHAPI René pc du 23.11.80 B/Ville

AU 3° échelon

- MM.- KENGA Dominique pc du 21.04.80 Kinkala
- MINGUI Jean-Marcel pc du 27.08.80 Loudima
- BOUSSIENGUE Daniel pc du 08.03.80 MBé
- MASSAMBA Noël pc du 10.03.80 B/Ville
- MIAKABAN Robert pc du 03.06.80 Madingou
- NKOUA Modeste pc du 26.02.80 B/Ville
- MANTADI Simon pc du 15.03.80 B/Ville
- DZANGUE Marcel pc du 10.11.80 B/Ville

Au 4° échelon

- Mr.- NDIINGA Moïse pc du 05.09.80 B/Ville

Au 5° échelon

- MM.- BOUKAMBOU-BEMBA Gérard pc du 01.07.80 B/Ville
- GANO-KUBA Gérard pc du 08.07.80 Rome
- MOUAMBENGA Marius pc du 21.07.80 B/Ville

B/- VETERINAIRES-INSPECTEURS

Au 2° échelon

- Mr.- NSOUARI Denis pc du 01.10.80 B/Ville

Au 5° échelon

- Mr.- BAKELA Pierre pc du 06.10.80 B/Ville

Au 6° échelon

- MM.- MOUTABANDZA François pc du 23.08.80 Madingou
- NGUINDA pc du 19.08.80 B/Ville
- PANGUI Louis-Joseph pc du 12.10.80 B/Ville
- YACKA Jean-Gabriel pc du 09.08.80 Pte-Noire
- ONGAGNA-YOKA Pascal pc du 26.10.80 B/Ville

Au 7° échelon

- Mr.- BALLA Jean-Louis pc du 19.10.80 B/Ville

Au 8° échelon

MM.- BOUSSAFOU Daniel pc du 26.01.80 B/Ville  
- KOUKA Albert pc du 01.08.80 B/Ville

C/- INGENIEUR D'EQUIPEMENT RURAL

Au 3° échelon

Mr.- MIEKOUNTIMA <sup>Kubert</sup> pc du 22.07.80 B/Ville

Article 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde pour compter du 1er Janvier 1981, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

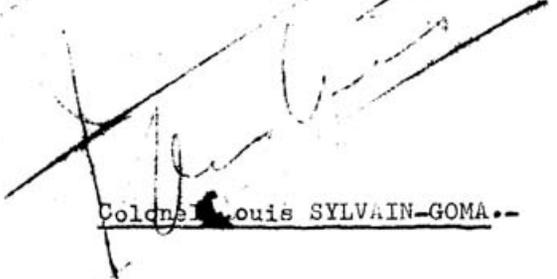
Le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage,  
Le Ministre des Eaux & Forêts

  
H. DJOMBO.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.-

Brazzaville, le 22 SEPTEMBRE 1982

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

IMPLIATIONS:

JORPC.....	2
JGCM/BC.....	2
JGTFF/DFP.....	74
J.B.....	2
J.C.F.....	2
J.A.E.....	2
J.G.A.E.....	2
J.A.....	2
J.E.....	2
JGRMA.....	2
JAAF/DOS.....	74
JOMMIPO.....	6
JEGIAGRIS.....	6
JINTERESSES.....	37